



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 21952

## Texte de la question

Mme Conchita Lacuey attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la politique en matière de retraites. Selon les plans du Gouvernement, il apparaît qu'il sera nécessaire de travailler quarante et un ans dès 2012, presque quarante-deux ans en 2020, pour toucher en moyenne 66 % du salaire de référence, contre 78 % aujourd'hui. Cette orientation est, à juste titre, contestée par les syndicats et les salariés. Elle lui rappelle en effet que si la réforme des retraites est indispensable, elle ne saurait se faire sans assurer la pérennité du système par répartition et la garantie du taux de remplacement en revenant sur le nombre d'années de référence pour le calcul des retraites et le maintien du principe de la retraite à soixante ans à taux plein en fonction de la durée légale de cotisations. De plus, il convient d'accorder une attention particulière aux salariés exerçant des métiers pénibles. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser sa position à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Conchita Lacuey](#)

**Circonscription :** Gironde (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21952

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 2003, page 5496